



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Petit commerce

Question orale n° 1257

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat au sujet des difficultés importantes qui frappent le commerce du centre-ville de Sedan et du Sedanais. Ces difficultés se sont amplifiées du fait de l'extension des grandes surfaces commerciales. L'observation de ces faits économiques a conduit la chambre de commerce et d'industrie de Sedan à reconnaître la nécessité de doter le commerce de proximité de nouvelles structures d'animation et de développement. En effet, malgré leur volonté, les commerçants et artisans ne disposent pas des moyens nécessaires leur permettant de conduire des actions d'envergure. Pour ce faire, la chambre de commerce et d'industrie de Sedan a déposé un dossier en ce sens proposant une animation de centre-ville. Cette opération ayant pour but la conception d'actions coordonnées afin de développer le commerce de proximité en centre-ville, il lui demande quelles suites il entend donner à ce dossier.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Luc Warsmann a présenté une question no 1257.

La parole est à M. Jean-Luc Warsmann, pour exposer sa question.

M. Jean-Luc Warsmann. Monsieur le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, dans la période difficile que traversent les commerçants des centres-villes face à des concurrences multiples et dans un contexte économique qui reste morose, vous agissez résolument en faveur du petit commerce.

Votre engagement en ce sens était d'ailleurs une nécessité puisque certains centres-villes sont de plus en plus désertés - les vitrines vides se multiplient - au profit de zones commerciales qui se développent, souvent de manière anarchique, à la périphérie des villes.

Un rééquilibrage était nécessaire, monsieur le ministre. Vous l'avez entrepris. La loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat en est la preuve.

Par la refonte du régime des ventes à prix réduits, par les mesures en faveur de l'artisanat et du commerce, par la réforme de l'urbanisme commercial, le dispositif est aujourd'hui installé. C'est un élément très positif en faveur de la redynamisation des centres-villes, éléments moteurs de la vie dans les cités.

Mais la mobilisation qui existe au plus haut niveau du ministère doit également être réelle et ressentie sur le terrain. Elle doit être visible par les commerçants.

Dans mon département, la chambre de commerce et d'industrie de Sedan-Rethel-Vouziers est précisément animée de la volonté de doter le commerce de proximité de nouvelles structures d'animation et de développement. Les commerçants et artisans du centre de Sedan se mobilisent pour relancer le commerce urbain. Ils disposent pour cela de deux atouts majeurs: leur professionnalisme et leur dynamisme pour conduire des actions d'envergure.

Il est de notre devoir de mobiliser en leur faveur tous les moyens nécessaires.

Pour ce faire, la chambre de commerce et d'industrie de Sedan a déposé auprès du FISAC un dossier qui propose une animation de centre-ville grâce à des actions coordonnées visant à développer le commerce de

proximite.

Ce projet, qui a ete mis au point en partenariat avec l'Union commerciale et industrielle sedanaise, apporte, s'il en etait besoin, la preuve de l'engagement des commercants.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande quelles suites vous entendez donner a ce dossier et a cette mobilisation.

M. le president. La parole est a M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le depute, je partage tout a fait votre analyse concernant l'exigence de mobilisation du commerce de centre-ville. Il faut effectivement definir une strategie, elaborer un programme et mettre au point des actions, de facon que le commerce independant puisse surmonter son individualisme. Des actions collectives d'animation et de promotion doivent etre engagees.

C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons pris un certain nombre de decisions, notamment au niveau de l'artisanat, qui est tres important dans les «metiers de bouche». Ainsi le Parlement a-t-il decide de doter, des l'annee prochaine, l'ensemble du secteur des metiers d'un fonds national de promotion de plus de 50 millions de francs, ce qui permettra de soutenir des initiatives de cette nature et de completer l'action du FISAC.

Le dossier que vous avez evoque est important. Vous connaissez la procedure, car vous etes habitue a defendre la cause du commerce et de l'artisanat, et il ne vous aura donc pas echappe que la commission du FISAC aurait a se prononcer le 17 decembre - c'est-a-dire aujourd'hui meme. Aussi, je comprends parfaitement que vous ayez voulu appeler l'attention sur ce dossier.

En fait, notre demarche est commune et notre volonte est de participer a des actions de ce genre.

De deux choses l'une: ou la commission va declarer eligibles les actions en question, ou elle estimera qu'elles ne le sont pas. Il existe, dans ce domaine, des regles, et la commission est la pour les appliquer. Si les actions sont eligibles, il va de soi que je confirmerai la decision de la commission. Si certaines actions devaient etre jugees ineligibles, nous verrions avec la chambre de commerce comment les rendre eligibles, car nous entendons agir en partenariat et les obstacles doivent pouvoir etre surmontes.

Je ne puis vous rassurer totalement sur le calendrier, mais, sur le fond des choses, vous pouvez etre certain que le projet porte par la chambre de commerce et d'industrie de Sedan trouvera l'appui des pouvoirs publics dans le cadre d'actions qui pourraient etre considerees comme eligibles par la commission du FISAC.

J'insiste sur la necessite, concernant l'ensemble de ces sujets, de bien associer les differentes collectivites locales, les associations de commercants et l'ensemble des partenaires. Car il va de soi que toute notre dynamique commerciale est fondee sur la volonte de rechercher des consensus territoriaux. Nous avons besoin de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de consensus territoriaux.

J'ajoute, monsieur Warsmann, que je suis tres heureux de repondre aujourd'hui a votre question, comme a celle de M. Vanneste, puisque toutes ces actions etaient inscrites dans le cadre du plan PME pour la France presente par M. le Premier ministre et qu'aujourd'hui est une date historique puisque la fameuse «banque de developpement des PME» presente publiquement ses produits ce jour meme. Elle est en place. Nous avons reussi, avec la presidence commune CEPME-SOFARIS, a engager des produits pour essayer de remedier a l'incomprehension qui existe entre le systeme bancaire et les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat.

Les commercants ont souvent besoin d'une plus grande comprehension de la part du systeme bancaire. Grace a sa capacite d'injecter 10 milliards de francs de credits en faveur des entreprises et a des dispositions partenariales avec l'ensemble du reseau bancaire - puisque nous cherchons, la encore, le consensus de place -, la Banque de developpement des PME sera un outil supplementaire a la disposition du commerce et de l'artisanat et aidera, par la meme, ces entreprises a faire face aux difficultes de conjoncture qu'elles connaissent. C'est precisement en raison de ces difficultes que nous avons engage des reformes de structure sans precedent.

M. le president. La parole est a M. Jean-Luc Warsmann.

M. Jean-Luc Warsmann. Je vous remercie beaucoup de votre reponse, monsieur le ministre. Vous avez souligne la necessite de mobiliser l'ensemble des acteurs sur le terrain. Je peux vous assurer que les deputes sont pleinement conscients de cette realite: ce n'est qu'en mobilisant ces acteurs que nous reussirons a conduire des actions dynamiques. Je vous remercie d'avoir mentionne par avance le soutien amical que vous reserverez a celles-ci.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1257

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 1996, page 8223

Réponse publiée le : 18 décembre 1996, page 8394

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 1996